

<b>ORDRE DU JOUR</b> <b>Caucus du vendredi 20 mars 2020 à 10 h 30</b> Suivra la séance ordinaire à 17 h 00
--

<b>1 COMPTE RENDU DU CAUCUS</b>	<b>Responsable</b>
1.1 Compte rendu des caucus du mois de février 2020 (Annexe)	Luc
<b>2 DÉCISION</b>	<b>Responsable</b>
2.1 Colloque UMQ	Joseph
2.2 Départ de Mme Ginette Reid	Luc
2.3 Ouverture du bureau pour la vente de vignettes	Luc
<b>3 DISCUSSION</b>	<b>Responsable</b>
3.1 Analyse des espaces publics (Annexe)	Christine
3.2 Claims (Annexe)	Joseph
3.3 Taux non résidentiel – Correspondance d'une copropriétaire (Annexe)	Luc
3.4 Acceptation finale du rapport annuel d'Hémisphères	Luc/Christine
<b>4 ASPECTS OPÉRATIONNELS</b>	<b>Responsable</b>
4.1 Rapport mensuel des responsables et directeurs (Annexe <b>le mois prochain</b> )	Luc
4.2 Liste des permis émis (Annexe)	François
4.3 Problématiques - Service de l'urbanisme et problématiques AIRBNB (Annexe)	François
4.4 Rapport mensuel verbal du Service de protection	Pierre
4.5 Liste des correspondances (Annexe)	Luc
4.6 Rapport mensuel - Activités financières au 29 février 2020 (Annexe <b>le mois prochain</b> )	Nadine
4.7 Communication	Christine
4.8 Compte rendu de la rencontre avec la Ville de Sainte-Marguerite concernant le nautique (Annexe)	Luc
4.9 Correspondances du Maire (MRC, SG Estérel development, Internet haute vitesse) (Annexe)	Joseph
4.10 Historique de consommation d'eau potable par secteur (Annexe)	Luc



## COMPTE RENDU DE RÉUNION

<b>DATE</b>	21 février 2020	<b>LIEU</b>	SALLE DU CONSEIL	<b>PAGE</b>	1	<b>DE</b>	7
<b>PROJET</b>	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 21 FÉVRIER 2020 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
<b>N°</b>	2020-02.2	<b>RÉUNION N°</b>	2.2				

Présences Sont présents, Mesdames les Conseillères Christine Corriveau, Anna Dupuis Zuckerman et Rachel Landry, Messieurs les Conseillers Pierre Lussier et Stefan Tremblay ainsi que les officiers municipaux Madame Nadine Bonneau et Messieurs Luc Lafontaine et François Taché et ce, sous la présidence de Monsieur Joseph Dydzak, Maire.

### OUVERTURE DU CAUCUS

M. Dydzak, Maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

### RÉVISION DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

1.0 « Adoption de l'ordre du jour » : Voir procès-verbal.

2.0 « Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 janvier 2020 » : Voir procès-verbal.

3.0 « Comptes à payer et comptes payés » : Voir procès-verbal. Des questions sont posées sur certains chèques et les réponses sont données. On demande aussi comment fonctionne la « petite caisse », la petite caisse contient 1 000 \$ et sert à rembourser les frais de déplacement de moins de 150 \$ et autres dépenses qui doivent être payées comptant. Le comité de contrôle des risques de fraude pourrait effectuer des vérifications ponctuelles.

4.0 « Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général » : Il est expliqué que les montants qui se retrouvent sur ce rapport ont été présentés au point 3.0 « Comptes à payer et comptes payés ».

5.0 « Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions » : Voir procès-verbal. On mentionne que quelques propriétaires d'unités ont manifesté leur désaccord avec la hausse de taxes qu'ils ont subi cette année. M. Dydzak explique qu'une lettre leur sera envoyée pour explications.

6.1 « Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux et les règlements découlant de la Loi sur la marine marchande du Canada » : Voir procès-verbal. On explique que les démarches pour nommer les patrouilleurs nautiques sont débutées. Un élu demande à savoir pourquoi MM. Quevillon et Vaillancourt ne sont pas nommés, le directeur général explique que M. Quevillon travaille de nuit et que M. Vaillancourt n'est pas souvent disponible, donc il n'est pas utile de les nommer. Au mois de juin, il y aura d'autres nominations pour compléter l'équipe.

6.2 « Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux » : Il est expliqué que les récents changements au niveau du Service de protection justifient l'adoption d'une nouvelle résolution pour autoriser les agents à appliquer les règlements. On note toutefois que le nom de Mme Nancy Lachaine devrait être retiré de la résolution puisqu'elle est toujours à l'emploi de Garda.

7.1 « P.I.I.A. – Lot 5 508 225, 6, avenue de Champfleury – Construction d'un agrandissement au bâtiment principal » : Voir procès-verbal. M. Taché explique le dossier et la recommandation du CCU.

8.1 « Embauche d'un chauffeur-opérateur » : Voir procès-verbal. On explique que le statut de M. Grenier doit être officialisé pour confirmer son embauche à titre de salarié régulier. La première résolution confirmait son embauche en tant qu'employé temporaire pour remplacer les salariés en maladie (MM. Arsenault et Beauchamp). La présente résolution vise à confirmer l'embauche de M. Henri Grenier à titre de salarié régulier à temps partiel et il pourra bénéficier des avantages (REER et assurance) tel que spécifié à la convention collective. Aucune période de probation n'a été statuée pour M. Grenier.

### Actions ou remarques

M. Dydzak a fait le suivi téléphonique avec 11 propriétaires. Une lettre a aussi été envoyée à Mme Bittichesu (représentante d'un des syndicats des copropriétaires).



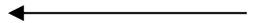


## COMPTE RENDU DE RÉUNION

<b>DATE</b>	21 février 2020	<b>LIEU</b>	SALLE DU CONSEIL	<b>PAGE</b>	2	<b>DE</b>	7
<b>PROJET</b>	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 21 FÉVRIER 2020 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
<b>N°</b>	2020-02.2	<b>RÉUNION N°</b>	2.2				

8.2 « Octroi d'un contrat – Travaux d'ingénierie, réfection du réseau routier 2020, phase II » : Voir procès-verbal. M. Lafontaine explique qu'il aimerait pouvoir tenir une séance extraordinaire ou reporter la décision à la séance ordinaire du mois de mars afin d'avoir plus de temps pour analyser les offres reçues avant de donner son opinion et étudier les divergences pour l'arpentage, le laboratoire, etc. entre les soumissionnaires. On demande à ce qu'une copie des assurances de M. Dorcely soit demandée et qu'un rapport complet soit remis à Mme Landry et M. Lussier avant la prochaine séance ordinaire. Retirer le point de l'ordre du jour.

Dossier remis le 28 février 2020.



9.1 « Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable - 2018 » : Voir procès-verbal. Les élus discutent de la consommation d'eau à Estérel Resort.

**Décision :** ✓ Il est demandé d'obtenir les quantités consommées du secteur de l'hôtel et du secteur de la Ville au cours des 5 dernières années.

Point inscrit au caucus de mars 2020.



### RÉVISION DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE (CAUCUS)

#### AJOUTS

##### 1.1 COMPTE RENDU DU CAUCUS DU MOIS DE JANVIER 2020

M. Dydzak demande s'il y a des questions ou corrections. Au point 6.5 du compte rendu, on mentionne que le rapport sera prêt pour le mois de mars, on aurait dû lire « le travail débutera au mois de mars ». Madame Corriveau fait le suivi avec la demande du Lac Noir. Le directeur général mentionne qu'il a parlé avec M. Robichon, le rapport a été transmis le 12 février 2020 avec la notion de confidentialité.

##### 2. DÉCISION

##### 2.1 OCTROI DE CONTRATS POUR ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES – GROUPE HÉMISPHERES

M. Lafontaine explique aux élus que nous devons octroyer les contrats à Groupe Hémisphères pour l'étude de la qualité de l'eau des lacs, année 2020. On demande si la Ville a des besoins particuliers. Il y a discussion et il est question de l'oxygénation des lacs, d'une façon de renverser la situation au Lac Dupuis.

On mentionne que la télédétection de la chlorophylle n'est pas intéressant pour nous puisque les résultats sont plus ou moins fiables. 1 400 \$ de moins que le prix proposé.

##### 2.2 DEMANDE DE SUBVENTION – LE REGROUPEMENT DES LACS ET COURS D'EAU DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON (RDL)

Le Regroupement s'est doté d'un plan d'action. La réimpression d'une brochure (2 300 \$) et l'organisation d'une conférence (700 \$) doivent avoir lieu en 2020 selon le plan. Une demande de subvention est faite à la Ville. Mme Corriveau mentionne qu'elle trouve le montant de la brochure dispendieux, il est suggéré de faire des corrections, de traduire en anglais et de la distribuer électroniquement, les copies papiers pourraient être utiles pour la journée de l'environnement. On demande si le regroupement compte des représentants de tous les lacs, il manque des gens au Lac du Nord et au Lac Castor. M. Dydzak veut voir la brochure corrigée avant de prendre une décision finale.

**Décision :** ✓ on demande de faire parvenir la copie en format Word du document « checklist » sur le myriophylle. Aussi, organiser une rencontre pour déterminer les actions à venir pour l'été, avant la fin du mois de mars.

Courriel envoyé pour confirmer 3 contrats :

- Suivi des lacs (sans télédétection)
  - Myriophylle
  - Tributaires
- le 9 mars 2020.





<b>DATE</b>	21 février 2020	<b>LIEU</b>	SALLE DU CONSEIL	<b>PAGE</b>	3	<b>DE</b>	7
<b>PROJET</b>	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 21 FÉVRIER 2020 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
<b>N°</b>	2020-02.2	<b>RÉUNION N°</b>	2.2				

### **3. DISCUSSION**

#### **3.1 AVENUE ET PLACE DE CONDÉ – SUIVI DU DOSSIER D'EMPIÈTEMENT**

M. Lafontaine présente aux élus l'étude qu'il a faite du dossier en fonction des nouvelles évaluations. Il suggère au Conseil de demander 100 000 \$ à Mme Kott en contrepartie de la place de Condé et du terrain municipal riverain de la même rue. On attend le retour de Mme Zuckerman pour qu'elle organise une rencontre à l'hôtel de ville en présence du directeur général.

#### **3.2 POLITIQUE DE DÉNEIGEMENT ÉCORESPONSABLE**

On présente aux élus la politique de déneigement écoresponsable de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson. On discute d'un accident mortel survenu sur le chemin Masson et du fait que le Conseil d'Agglomération n'a jamais été consulté pour adopter la politique de déneigement écoresponsable.

#### **3.3 RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES ANIMAUX**

On explique qu'un règlement du gouvernement provincial concernant le contrôle des animaux entrera en vigueur le 3 mars 2020 et que notre réglementation ne peut pas être moindre. Il faudra rencontrer les représentants des deux SPCA (Lanaudière à St-Calixte et Laurentides à Sainte-Agathe) pour obtenir des prix afin de prendre une décision.

#### **3.4 PROJET DE PARC À CHIENS**

M. Dydzak présente une carte qui montre le projet de parc à chien relocalisé dans le secteur boisé à l'Ouest du terrain. Il faudrait lancer l'idée au prochain café du Maire et sonder les propriétaires de chiens, le projet devrait être supporté par au moins 30 personnes. Mme Corriveau suggère de faire un sondage «Survey Monkey» avec les questions : avez-vous un chien? Pour ou contre un parc à chiens? Si pour, parc traditionnel ou utilisation de sentiers? Mme Bonneau mentionne qu'un tel projet coutera plus cher que le montant budgété de 20 000 \$. Au prochain café du Maire, il faudrait voir si un sentier pédestre pourrait accepter les chiens en laisse entre le 15 mai et le 15 octobre.

#### **3.5 RAPPORT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DES LACS**

Mme Corriveau mentionne qu'à la lecture des rapports, elle est inquiète pour l'état du Lac Dupuis, surtout en ce qui a trait aux faibles concentrations d'oxygène. On demande ce qui peut être fait pour changer les choses. La transparence et les taux de chlorophylle sont corrects. Au niveau de la vidange des piscines, il faudrait refaire un communiqué. Il est noté aussi que le tributaire problématique de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson a été bien pris en charge et ne démontre plus de problème majeur.

#### **3.6 RENCONTRE COMITÉ NAUTIQUE**

On résume les points à discuter pour la rencontre concernant le nautique avec la Ville de Sainte-Marguerite. Les vignettes devraient être plus chères pour les pêcheurs qui proviennent de l'extérieur d'Estérel et Sainte-Marguerite, la station de lavage devrait être mieux supervisée, on voudrait connaître le nombre de pêcheurs de l'extérieur.

**Décision :** ✓ Désigner Mmes Bonneau, Lizé et Morin ainsi que MM. Dydzak et Lafontaine pour assister à la rencontre.

#### **3.7 SUIVI PAGE FACEBOOK**

Mme Bonneau présente le dossier. M. Dydzak demande si nous avons besoin d'une page Facebook en anglais, selon Mme Zuckerman, ce n'est pas nécessaire, nous n'avons pas les ressources pour gérer une page bilingue. Mme Sullivan accompagnera la Ville durant les 3 premiers mois. Mise en ligne prévue pour avril 2020.

← Lettre envoyée à la mairesse de Sainte-Marguerite le 9 mars 2020.

← Rencontre tenue le 25 février 2020. Il a été discuté que les pêcheurs de l'extérieurs sont un problème, on en compte 216.



<b>DATE</b>	21 février 2020	<b>LIEU</b>	SALLE DU CONSEIL	<b>PAGE</b>	4	<b>DE</b>	7
<b>PROJET</b>	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 21 FÉVRIER 2020 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
<b>N°</b>	2020-02.2	<b>RÉUNION N°</b>	2.2				

### **3.8 AMÉLIORATION DES SENTIERS AU PARC D'ESTÉREL – CONFIRMATION DE SUBVENTION**

M. Lafontaine explique que le projet déposé au Fond de développement tourisme Laurentides a été approuvé en partie. Le projet original était de 89 000 \$ pour 68 000 \$ de subvention, un montant de 15 000 \$ nous a été octroyé, mais nous devons déboursier 17 000 \$. Nous sommes toujours en attente de la décision du PSPA qui devrait être connue en mars.

**Décision :** ✓ Organiser une rencontre avec SOPAIR pour établir les priorités, en présence de Mmes Bonneau et Corriveau.

### **3.9 COMPTE RENDU (VERBAL) DU COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT**

Un résumé des discussions qui ont eu cours lors de la dernière rencontre du CCE est fait. Le Comité remercie Mme Bonneau et M. Lafontaine pour l'aide apportée en regard de la demande d'autorisation de contrôle des bernaches. Il y aura vérification pour les barrages de castors qui sera faite au printemps.

Au niveau du règlement sur les pesticides, Mme Corriveau a travaillé sur un projet de règlement à être vérifié par M. Dydzak.

Marche communautaire le 23 mai 2020, il y aura 9 sections qui comprennent environ 2 km. Il faudra aussi prévoir des vestes de visibilité. Fête des citoyens le 25 juillet 2020, la thématique cette année sera les changements climatiques, un communiqué est en préparation sous la responsabilité de Mme Deschamps.

Il a été question des permis de brûlage et de la demande de Sainte-Marguerite afin que ceux-ci soient émis pour une plus longue période. Mme Zuckerman a fait parvenir ses commentaires à M. Dydzak.

Mme Bonneau informe le Conseil qu'Hydro-Québec demande un dégagement de la végétation de 1.5 mètre de chaque côté de la ligne électrique du puits au chemin Dupuis.

### **3.10 COMPLEXE SPORTIF – MISE À JOUR**

M. Dydzak explique où en est le dossier pour le complexe sportif de la MRC. Au départ, le budget était de 35 000 000 \$ pour 2 glaces et 1 piscine. Les coûts sont à la hausse, les prix sont maintenant entre 43 000 000 \$ et 50 000 000 \$ pour 1 glace. 2 soumissions ont été retenues pour étude, la MRC se doit d'adopter un nouveau règlement d'emprunt, pour ce faire, une résolution doit être adoptée pour signifier son intention de déclarer sa compétence relativement à la construction et l'exploitation d'un complexe sportif. Le Conseil peut voter contre.

À Sainte-Adèle, le conseil n'a pris position dans ce dossier et il y a une consultation publique. Wentworth est toujours contre, Saint-Adolphe n'est pas contre si subvention de 2/3. Possible que le projet meurt, M. Dydzak est solidaire de la décision de la MRC, il mentionne que si Sainte-Adèle se retire, il n'y aura pas de projet.

**Décision :** ✓ Ne pas adopter la résolution pour sortir de la compétence de la MRC .



<b>DATE</b>	21 février 2020	<b>LIEU</b>	SALLE DU CONSEIL	<b>PAGE</b>	5	<b>DE</b>	7
<b>PROJET</b>	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 21 FÉVRIER 2020 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
<b>N°</b>	2020-02.2	<b>RÉUNION N°</b>	2.2				

#### **4. ASPECTS OPÉRATIONNELS**

##### **4.1. RAPPORT MENSUEL DES RESPONSABLES ET DIRECTEURS**

M. Taché explique que le projet de lotissement de M. Jean-Guy Dubois a été refusé. Mme Corriveau s'interroge si ce projet se situe au même endroit que le projet de sentiers de motoneige et si c'est la raison pour laquelle le dossier n'avance pas. Ce dossier n'est pas lié au projet du Club Autoneige Blizard pour déplacer le sentier. Le refus est basé sur le non-respect de la superficie de la zone R5. Concernant la piste de motoneige, on mentionne que le propriétaire du 32, chemin Fridolin-Simard (M. Godcharles) a mentionné que le passage des motoneiges près de chez lui est moins dérangerant qu'il pensait. M. Dydzak croit qu'il est peu probable que le dossier soit réglé pour l'hiver prochain.

##### **4.2 LISTE DES PERMIS ÉMIS**

Pour le mois de janvier 2020, 3 permis ont été émis, dont voici la nomenclature :

Abattage d'arbres : 1

Remblai/Déblai : 1

Installation sanitaire : 1

##### **4.3 PROBLÉMATIQUES – SERVICE DE L'URBANISME ET PROBLÉMATIQUES AIRBNB**

Voir le rapport « Problématiques – Service de l'urbanisme » déposé avec les documents de la séance du mois de mars 2020 pour y voir les commentaires.

On demande où en est le dossier pour la révision des règlements d'urbanisme. M. Taché mentionne que l'urbaniste Eric Massie ne désire pas travailler avec la Ville. Il faut avancer dans le dossier.

M. Dydzak désire que la révision soit terminée pour le mois d'août.

**Décision :** ✓ Organiser une rencontre avec le Comité de préférence un lundi.

##### **4.4 RAPPORT MENSUEL VERBAL DU SERVICE DE PROTECTION**

M. Lussier résume sa lecture des rapports du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2020.

- 02/01 : 4 véhicules stationné au 4, avenue de Condé (Air Bnb)
- 04/01 : Une dizaine de skieurs se plaint, femme et un chien
- 18/01 : Citoyen de l'avenue des Sternes vol de 2 motoneiges, ont été retrouvées
- 26/27/01 : Billet de courtoisie pour les bacs, mauvaise procédure

##### **4.5 LISTE DES CORRESPONDANCE**

On fait lecture de la liste des correspondances. Aucun commentaire.

M. Taché a remis le tableau à jour à M. Dydzak le 2 mars 2020..

Rencontre prévue avec un urbaniste le 13 mars 2020.



<b>DATE</b>	21 février 2020	<b>LIEU</b>	SALLE DU CONSEIL	<b>PAGE</b>	6	<b>DE</b>	7
<b>PROJET</b>	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 21 FÉVRIER 2020 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
<b>N°</b>	2020-02.2	<b>RÉUNION N°</b>	2.2				

#### **4.6 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 JANVIER 2020**

Mme Bonneau dépose au Conseil deux rapports d'activités financières, soit celui au 31 décembre 2019 (préliminaire) qui montre un surplus de 220 199 \$ avant les écritures de fin d'année, ainsi que le rapport au 31 janvier 2020. Ce rapport montre des dépenses de 7.53 % comparativement à 8.33 % donc 0.81 % de moins que la norme.

Mme Corriveau demande où va l'argent lorsque le budget d'Environnement n'est pas complètement dépensé, on lui répond au surplus. On note que le budget Environnement passe de 74 000 \$ à 78 000 \$.

#### **4.7 COMMUNICATION**

Voici les ajouts faits au site Internet et sur *Voilà!* et les envois par courriel au cours du dernier mois :

	Voilà	Site	Courriel
Mise en ligne des procès-verbaux de décembre	x	x	
Avis public du 29 janvier 2020 (promulgation du règlement de taxation)	x	x	
Popote roulante	x	x	
Avis public du 3 février 2020 (dépôt du rôle de perception)	x	x	
Bulletin municipal	x	x	x
Invitation café du Maire	x	x	x
Avis – Séance extraordinaire	x	x	x
Avis d'appel d'offres	x	x	journal

#### **5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

14 personnes sont présentes, le Maire explique les points de l'ordre du jour.

##### **Gerald Lafontaine**

M. Lafontaine demande si les travaux du garage municipal sont terminés, M. Dydzak lui répond qu'ils sont substantiellement terminés.

##### **Bertrand Michon**

M. Michon demande si l'évaluation des terrains est faite par la MRC. Est-ce que la Ville fait un suivi? Son évaluation est passée de 18 700 \$ à 43 500 \$ pour un terrain vacant et non riverain sur l'avenue des Rossignols. M. Dydzak répond qu'en moyenne, les augmentations sont de plus ou moins 23 %. Il suggère à M. Michon de contacter le Service d'évaluation pour demander une rencontre, il y aura possibilité d'entente de gré à gré ou s'il n'est pas satisfait, il peut faire une demande de révision au TAQ. M. Dydzak mentionne toutefois que les anciennes valeurs représentaient le marché au 1<sup>er</sup> juillet 2010.

##### **William Collier**

M. Collier demande pourquoi la Ville tient des séances extraordinaires avec 4 jours d'avis. On l'informe des procédures légales qui entourent la tenue de telles séances et les raisons particulières pour lesquelles la résolution concernant l'embauche des agents devait absolument se faire en séance extraordinaire (fin de contrat, signature de l'entente avec le syndicat, etc.). M. Collier mentionne qu'il craint que la gestion des ressources humaines devienne difficile et coûteux à gérer.



<b>DATE</b>	21 février 2020	<b>LIEU</b>	SALLE DU CONSEIL	<b>PAGE</b>	7	<b>DE</b>	7
<b>PROJET</b>	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 21 FÉVRIER 2020 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
<b>N°</b>	2020-02.2	<b>RÉUNION N°</b>	2.2				

### **Robert Lavigne**

M. Lavigne résume la séance du 14 février 2020 laquelle confirmait l'entente entre la Ville et les syndicats pour inclure les agents de sécurité à la convention collective. Il est d'accord parce que ceci permettra à la Ville de garder ses bons agents.

### **Frank Pappas**

M. Pappas mentionne qu'un délai de 4 jours n'est pas suffisant, mais il est satisfait de la décision de la Ville. Il demande qu'est-ce qu'il advient du projet de parc à chiens. On lui répond que le projet est en attente pour le moment, projet pilote afin d'affecter un sentier pédestre existant à l'usage canin.

### **Gail Cantor**

Mme Cantor demande des précisions sur un chèque de 10 000 \$, on lui explique qu'il s'agit du remboursement d'un dépôt de garantie relativement à la construction d'une maison.

### **Guylaine Gosselin**

Mme Gosselin explique qu'elle n'avait pas compris que le contrat avec Garda prenait fin le 16 février 2020 et que cela expliquait la séance extraordinaire.

### **Robert Lavigne**

M. Lavigne demande des détails sur le chèque #10265 de 24 860.75 \$ à Puits du Nord. Il s'agit des dépenses concernant le puits.

## **6. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

14 personnes sont présentes.

### **William Collier**

M. Collier explique que selon lui, 17 sous pour la dette c'est beaucoup d'argent. Il propose un programme d'austérité. La réfection des chemins en 2020 est subventionnée par le TECQ, le garage municipal est la seule nouvelle dette. Selon M. Dydzak à la fin du mandat actuel, la dette devrait diminuer d'environ 1 000 000 \$ représentant plus ou moins 20 %. On répète son intervention en français pour le bénéfice des personnes présentes.

## **7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé que la séance soit levée.

Rédigé et vérifié par Luc Lafontaine.

Le 11 mars 2020



<b>DATE</b>	14 février 2020	<b>LIEU</b>	SALLE DU CONSEIL	<b>PAGE</b>	1	<b>DE</b>	2
<b>PROJET</b>	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 14 FÉVRIER 2020 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 30						
<b>N°</b>	2020-02.1	<b>RÉUNION N°</b>			2.1		

**Présences** Sont présents, Mesdames les Conseillères Anna Dupuis Zuckerman, Christine Corriveau et Rachel Landry et Monsieur le Conseiller Pierre Lussier ainsi que les officiers municipaux Madame Nadine Bonneau et Monsieur Luc Lafontaine et ce, sous la présidence de Monsieur Joseph Dydzak, Maire.

#### Actions ou remarques

### OUVERTURE DU CAUCUS

M. Dydzak, Maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

### 1. RÉVISION DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1.0 « Constatation de la régularité de l'avis de convocation » : Voir procès-verbal.

2.0 « Adoption de l'ordre du jour » : Voir procès-verbal.

4.1 « Autorisation de signature – Lette d'entente convention collective » : Il est expliqué que la section locale du syndicat a accepté d'intégrer les agents de sécurité à la convention collective et qu'une lettre d'entente doit être signée. Un projet a été déposé avec les initiales de toutes les personnes impliquées et sera retransmis au SCFP. Selon les paramètres discutés avec les membres du Comité budget, les prévisions budgétaires montraient une économie de plus ou moins 10 000 \$ en comparaison au prix à payer avec Garda pour la prochaine année.

4.2 « Embauche – Employés du Service de protection » : On explique que la Ville procède à l'embauche de quatre personnes pour commencer, soit M. Quevillon, Mme Giroux, M. Vaillancourt et M. Bélisle.

4.3 « Modification à un contrat – Réhabilitation du garage municipal – Travaux d'électricité » : M. Dydzak quitte la salle de discussion (l'entrepreneur est un ami personnel). Mme Bonneau explique les travaux supplémentaires imprévus dans le cadre du 1<sup>er</sup> contrat, par exemple le retrait du vieux filage dans la cuisine, l'installation de lumières dans le conteneur, installation du chauffage dans la mezzanine, respect des normes pour le Co2 et l'achat et l'installation de la fourniture électrique pour un plancher chauffant dans la cuisine. Aussi, au niveau du puits, il a pris charge des travaux électriques et des travaux ont été nécessaires suite au feu.

Mme Corriveau demande pourquoi est-ce que les décisions sont toutes prises en séance extraordinaire, elle trouve que cela manque de transparence. On explique que pour éviter que le projet ne soit arrêté dans le garage municipal, les décisions doivent être prises rapidement.

4.4 « Modification à un contrat – Réhabilitation du garage municipal – Travaux de menuiserie » : Mme Bonneau explique les travaux supplémentaires imprévus dans le cadre du premier contrat. Le chargé de projet a été obligé d'utiliser les menuisiers pour le remplacement et le renforcement des poutrelles et la démolition partielle d'un mur et autres.

### 5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

5 personnes sont présentes, le Maire explique les points de l'ordre du jour.

#### Dr. Robert Lavigne

Dr. Lavigne tient à féliciter les patrouilleurs terrestres pour leur bon travail, à de nombreuses occasions ils lui ont rendu de grands services. M. Dydzak le remercie pour ses commentaires et spécifie que Mme Lizé demeure à son poste de responsable du Service.



DATE	14 février 2020	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	2	DE	2
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 14 FÉVRIER 2020 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 30						
N°	2020-02.1	RÉUNION N°		2.1			

### Guylaine Gosselin

Mme Gosselin mentionne que selon elle, l'embauche des agents par la Ville est une sage décision.

### Zaven Sarkissian

M. Sarkissian demande des détails sur les coûts des nouveaux avantages sociaux pour les employés, le directeur général mentionne que la Ville doit combler 128 heures, donc 2 employés de Garda qui seront embauchés à titre de salariés réguliers à temps plein (Mathieu Quevillon et Nancy Lachaine), ces deux employés combent 62.5% du temps et bénéficieront des avantages sociaux tels que décrits à la résolution, tandis que le résiduel des heures (37.5%) sera comblé par les salariés à temps partiel qui ne bénéficieront pas d'avantages sociaux.

### Dave Ross

M. Ross demande si le Service continuera de fonctionner 24 heures par jour, 7 jours sur 7. La réponse est oui.

### 3. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé que la séance soit levée.

Rédigé et vérifié par Luc Lafontaine.

Le 28 février 2020

## Revue des Terrains de la ville pour présentation au caucus de mars

Résumé de la rencontre du 17 février 2020 avec Joseph Dydzak et Christine Corriveau ceci fait suite à la rencontre du 13 décembre avec Mr Luc Lafontaine et madame Karel Morin

Documents transmis par l'administration

- Registres des espaces publics PC1 à PC45
- Carte zones publiques
- Contrats # 311747, # 311746, #253611, #290273, #281432, #260097, #276 855, #3475761
- Cartes des tributaires de Hémisphères/ suivi de la qualité des eaux des lacs 2018
- Carte de Zonage 2012
- Superficie des lots

Les lots qui ont un tributaire ou ceux ne permettant pas de construction à cause de la bande riveraine ou qui ont une pente excessive devraient être préservés à perpétuité par désignation en réserve naturelle ou avec une servitude avec un organisme de conservation tel l'Institut des territoire ou conservation de la nature du Canada ( \*)

Voici la liste des lots qui pourraient faire l'objet d'une étude plus approfondie par un évaluateur :

PC-3 #5 508 560 portion sur Mésanges 2 519.1 mc qui est distincte du lot #5 508 562 ou il y a déjà un accès aménagé au lac sur des Merles, contrat # 311747 (1) Évaluer la valeur et possiblement offrir pour vente

PC 12 #5 508 616 sur le boulevard Esterel ,9764.3 mc, entre ave des Geais et Grenoble vérifier si la largeur à une extrémité nord permet une construction avec un lotissement de 4000 mc , contrat # 311747 (1) Évaluer la valeur et possiblement offrir pour vente

PC 19 # 5 508 701 sur Récollets, 659.3 mc utilisé exclusivement par une propriété non riveraine #5 608 699, contrat # 253611 (3) évaluer la valeur et offrir pour vente aux propriétaires voisins

PC 23 # 5 508 792 sur le boulevard Esterel, 1452.1 mc ,entre chez Cristofaro et Archambault contrat #260097 (2) évaluer la valeur et offrir pour vente

PC 24 #5 508 797 vis à vis le 137 boul Esterel ( ancienne cabane à sucre) ,1951mc, contrat # 253611 (3) conserver et aménager le sentier

PC 28 #5 508 147 sur Alouettes, 3,220 mc, adjacent aux 3 autres terrains entourant le principal tributaire de nos lacs en provenance des lacs Grenier et Croche contrat #311747 (1) Conserver et aménager Parc Docteur Lavigne

PC 35 # 5 508 404 vis à vis le 33 chemin Dupuis, 2229.7 mc, vérifier la pente si permet une construction , contrat # 253611 (3) Évaluer la valeur et possiblement offrir pour vente

PC 37 # 508 386 sur ave de Blois, 1290.5 mc, utilisé exclusivement par une propriété non riveraine de la place de Blois #5 508 385, contrat non trouvé, propriété de la ville en vertu de d'une loi . Évaluer la valeur et offrir pour vente aux propriétaires non riverain qui semblent intéressés.

\*PC 39 # 5 508 363 terrain utilisé par propriétaire voisin (Kott), 513.1 mc, contrat # 253611 (3) Valeur faite et vendre au propriétaire

#### Résumé des contrats

- (1) #311747 l'acquéreur jouira et disposera des emplacements comme bon lui semble et en pleine possession et absolue de propriété (PC-3 et PC 12 et PC 28) pour fins municipales.
- (2) #260097 aucune condition (PC-23)
- (3) # 253611 l'acquéreur doit respecter les servitudes affectants les dits immeubles, les dits terrains, ces dits terrains devraient servir pour fins de parcs ( PC 5, PC 19, PC 24,PC 32,PC 35,PC 39)

(\*)Rencontre ou téléphone avec les autorités de Val David pour connaître leur point de vue sur la réserve naturelle

Rencontre ou téléphone avec les autorités de Sainte Anne des Plaines pour connaître leur point de vue sur la servitude avec l'institut des territoires et avec les autorités de Piémont qui ont une servitude à perpétuité avec un organisme pour un terrain adjacent au Mont Olympia ( 41,4 hectares)

## Karell Morin

---

**De:** Karell Morin  
**Envoyé:** 10 mars 2020 08:25  
**À:** Joseph Dydzak  
**Cc:** Luc Lafontaine (luc.lafontaine@villedesterel.com)  
**Objet:** TR: CM 40-02-20

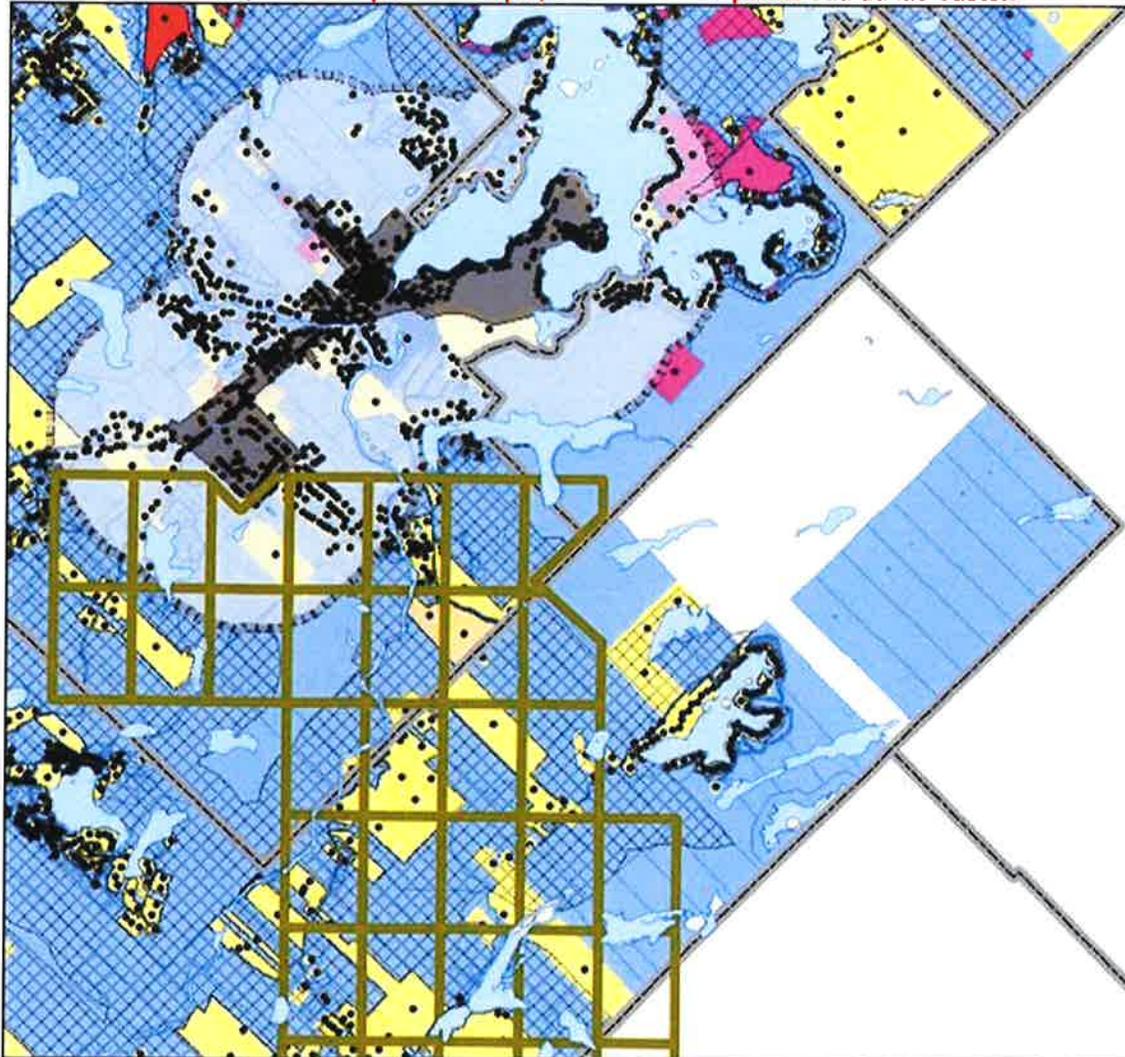
**De :** Andre Boisvert <[aboisvert@mrcpdh.org](mailto:aboisvert@mrcpdh.org)>

**Envoyé :** 9 mars 2020 16:22

**À :** Anne-Marie Langlois <[amlanglois@mrcpdh.org](mailto:amlanglois@mrcpdh.org)>

**Salut,**

**Oui, parce que comme je l'ai dit à M. Lafontaine, la semaine dernière, malheureusement, il y a une parcelle d'un claim sur le territoire de leur ville, dans leur parc municipal, à la droite de la pointe sud du lac Castor.**



**André Boisvert, urbaniste**  
Coordonnateur à l'aménagement  
du territoire

1014, rue Valiquette  
Sainte-Adèle (Québec) J8B 2M3  
Téléphone 450 229-6637, poste 120



Ville  
d'Estérel



PAR COURRIEL  
(mbittichesu@gmail.com)

Le 4 mars 2020

Madame Maria Grazia Bittichesu  
29, chemin Pointe-Sud  
Montréal (Québec) H3E 1Z9

Madame,

Afin de faire suite à votre courriel ainsi qu'à des conversations téléphoniques que vous avez eues avec le Maire respectivement les 18 et 28 février derniers, nous nous adressons à vous afin de résumer cesdites discussions. Voici donc la procédure utilisée pour établir les taux de taxation pour les immeubles non résidentiels.

Tout d'abord, permettez-nous de vous rappeler que le taux de taxation pour les immeubles non résidentiels à Ville d'Estérel est le plus bas de notre municipalité régionale de comté (MRC) comme le démontre ce tableau :

	Estérel	Sainte-Adèle	Saint-Sauveur
<b>Taux non résidentiel incluant la dette à l'ensemble</b>	1.2000\$/100\$	1.6898\$/100\$	1.5269\$/100\$

Les taxes « résidentielle » et « non résidentielle » perçues sont versées au fonds d'administration. De ce fonds, plusieurs services qui bénéficient au secteur non résidentiel sont payés, dont notamment:

- Le Parc d'Estérel, un important attrait touristique avec ses 55 kilomètres de pistes de ski de fond et de raquette;
- L'installation de nouvelles bouées l'été prochain afin de créer une zone de sécurité pour les activités nautiques non-motorisées sur le lac Dupuis, tout près d'Estérel Resort;
- Des études visant ultimement à relier l'hôtel à la piste cyclable du *P'tit train du nord*;
- L'anneau de glace sur le Lac Dupuis et le Lac Masson;
- Divers programmes de la MRC visant à promouvoir le développement économique;
- Le service de protection; une équipe de patrouilleurs 24 heures par jour, 7 jours semaine;
- Diverses mesures pour améliorer la qualité de l'eau de nos lacs.

Il faut comprendre que la Ville mettra en place prochainement plusieurs projets visant à améliorer l'offre de services récréationnels sur le territoire de la Ville, ce qui constitue un outil promotionnel très intéressant pour Estérel Resort.

.../2



Mme Maria Grazia Bittichesu

- 2 -

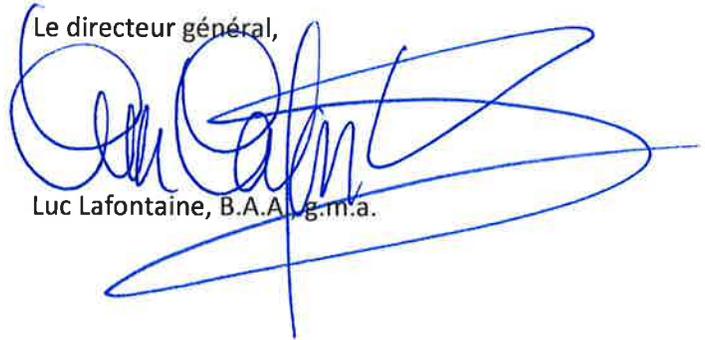
Le 4 mars 2020

Le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation après huit ans ainsi que l'imposition d'un taux de taxes non résidentiel visent une plus grande équité fiscale. Plusieurs de nos contribuables payeront moins de taxes cette année, malheureusement, d'autres en payeront davantage. Le Conseil est bien conscient de cette situation. Le Maire se fera un plaisir de vous rencontrer si vous en ressentez le besoin.

Ville d'Estérel continuera à gérer son budget de façon responsable, tout en réduisant progressivement son endettement.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée

Le directeur général,



Luc Lafontaine, B.A.A. g.m.a.

LL/km

c. c. M. Joseph Dydzak, Maire

**MARIA-GRAZIA BITTICHESU, LLB, LLL**  
29 CH DE LA POINTE-SUD, MONTREAL, QC, H3E 1Z9  
514-582-5181

PAR COURRIEL

Le 11 mars 2020

Conseil de ville d'Estérel  
Monsieur Luc Lafontaine  
Monsieur Joseph Dydzak  
115 chemin Dupuis,  
Estérel, Qc

SUJET : Taux de taxation non-résidentiel 2020

Bonjour

J'ai bien reçu votre lettre réponse à mon courriel au sujet du taux de taxation non-résidentiel imposé cette année alors que le taux des autres années, même faisant partie de la catégorie non-résidentielle, était le taux général applicable à tous, sauf pour des items qui étaient à l'avantage exclusif des copropriétaires d'Estérel Résort.

Mes questions étaient très spécifiques, à savoir, quels sont les motifs pour lesquels la Ville a décidé d'imposer un taux distinct pour les propriétés non-résidentielles et quels sont les services additionnels fournis aux propriétés non-résidentielles pour justifier l'écart entre le taux résidentiel et le non-résidentiel à l'Estérel.

J'ai effectivement eu l'occasion de parler à Monsieur le maire à la fin février au sujet de mes interrogations et j'ai reçu essentiellement des réponses dans le même sens que celles que vous exprimez dans la lettre, lesquelles faisaient état des distinctions entre le taux non-résidentiel d'autres villes de la MRC et celles de la grande région Montréal.

Cependant, ces données ne répondent pas à mes questions. Si ces villes ont un taux de taxation non-résidentiel plus élevé que celui de la ville d'Estérel, c'est qu'il y a des motifs : elles fournissent des services tels que services de transport en commun, bibliothèque municipale, enlèvement de la neige, piscines, terrains de jeux, enlèvement du recyclage et du compostage, cour municipale, etc...

Voilà, la ville d'Estérel ne fournit aucun de ces services et au surplus, en ce qui concerne plusieurs des services susmentionnés, le complexe hôtelier d'Estérel Resort est le seul à payer pour certains services, par exemple la cueillette des ordures, du recyclage, du déneigement des

**MARIA-GRAZIA BITTICHESU, LLB, LLL**  
29 CH DE LA POINTE-SUD, MONTREAL, QC, H3E 1Z9  
514-582-5181

terrains environnants.... Quant aux services d'égoûts et d'aqueduc, ils sont reliés à la Ville de Sainte-Marguerite qui refacture la ville d'Estérel pour ces frais et ultimement ville d'Estérel refacture ces frais dans le compte de taxe des copropriétaires d'Estérel Resort.

Ainsi, après un peu plus d'une heure de conversation avec Monsieur le maire afin de chercher à savoir quels services additionnels les copropriétaires d'Estérel Resort recevaient en sus des services offerts à tous les citoyens de la ville et de la contribution à la dette à l'ensemble, il semble qu'il n'y en ait aucun. L'énumération des services que vous faites dans votre lettre sont à l'avantage de tous les résidents et touristes qui viennent à l'Estérel et dans la MRC des Pays d'en haut. Ils ne sont pas à l'avantage exclusif des propriétaires de la classification non-résidentielle classe 10 dont font partie notamment les copropriétaires d'Estérel Resort.

En fait, au terme de notre discussion téléphonique, Monsieur le maire m'a candidement affirmé que la décision était essentiellement politique, que la ville a estimé que puisque les copropriétaires d'Estérel Resort perçoivent un revenu des résidences hôtelières, ils devraient payer plus de taxes. C'est ce que Monsieur le maire a désigné comme étant l'équité fiscale lors de notre conversation, notion qui a été répétée dans la lettre que vous m'avez transmise.

Or, selon mes recherches sommaires, les villes ne possèdent pas de pouvoir de taxation sur « l'équité fiscale » ou sur le seul fait de la présence de certains types de propriétés sur le territoire de la ville. Le pouvoir de taxation des municipalités est direct et rattaché à des services, des travaux municipaux ou l'acquisition de biens qui ne sont pas déjà taxés autrement. Les copropriétaires des résidences-hôtelières sont déjà taxés sur leurs revenus par les autorités fiscales canadienne et québécoise. Il semble donc que cette taxe ait plutôt créé une iniquité fiscale à l'égard des copropriétaires de ces résidences-hôtelières.

Je vous demande donc de revoir votre position et annuler le taux d'imposition non-résidentiel qui s'applique essentiellement aux seuls copropriétaires d'Estérel Resort et de rétablir le véritable équilibre fiscal qui a été rompu par l'imposition de cette taxe injuste.

Cordialement



Maria Bittichesu  
Copropriétaire, Unité 419, 39 Chemin Fridolin Simard, Estérel  
Membre du CA du Syndicat de copropriété Estérel (phase1)

Ville d'Estérel

**Liste des permis généraux et certificats émis**

Permis/ Cert.	Type / Nature / Matricule / Cadastre	Propriétaire/Entrepreneur/Emplacement/ Secteur	Nb. log. Créé(s) / Supprimé(s)	Émission / Début / Fin prévue	Valeur	Montant	Reçu
Permis 2020-003	Rénovation Intérieure - Bâtiment principal <i>Permis de Construction</i> 6299-69-3515-0-000-0000 44-25-BLB,5508517	VINS ETCETERA INC Robert Brouillette 15 PLACE DES PIVERTS		26/02/2020 26/02/2020 30/06/2020	25 000,00 \$	250,00 \$	
Permis 2020-002	Agrandissement, Transformation, Rénovation - Bâtiment principal <i>Permis de Construction</i> 6301-70-2797-0-000-0000 375-25-BLB,5508225	DURAZO FRANCISCO Amiral Pierre Hamelin 6 AVENUE DE CHAMPFLEURY Masson		24/02/2020 01/05/2020 31/08/2020	90 000,00 \$	250,00 \$	2020003
Certificat 2020-004	Entretien d'un muret et réparation de trottoir 6302-22-0643-0-000-0000 277-25-BLB,P B-25-BLB,5508732	ROBICHON ARTHUR ROBICHON ARTHUR 7 AVENUE DE GUYENNE Du Nord		28/02/2020 01/06/2020 01/10/2020	40 000,00 \$	250,00 \$	2020004

<b>Nombre de logements créés</b>	0
<b>Nombre de logements supprimés</b>	0
<b>Nombre total de permis/cert.:</b>	3
<b>Valeur totale des travaux:</b>	155 000,00 \$
<b>Montant total des coûts:</b>	750,00

*Le total "Nombre de logements créés" ne contient pas le nombre de logements créés des permis révoqués.  
Le total "Nombre de logements supprimés" ne contient pas le nombre de logements supprimés des permis révoqués.  
Le total "Valeur totale des travaux" ne contient pas la valeur des travaux des permis révoqués.*

Ville d'Estérel

**Liste des permis généraux et certificats émis**

Permis/ Cert.	Type / Nature / Matricule / Cadastre	Propriétaire/Entrepreneur/Emplacement/ Secteur	Nb. log. Créé(s) / Supprimé(s)	Émission / Début / Fin prévue	Valeur	Montant	Reçu
Permis 2020-003	Rénovation Intérieure - Bâtiment principal <i>Permis de Construction</i> 6299-69-3515-0-000-0000 44-25-BLB,5508517	VINS ETCETERA INC Robert Brouillette 15 PLACE DES PIVERTS		26/02/2020 26/02/2020 30/06/2020	25 000,00 \$	250,00 \$	
Permis 2020-002	Agrandissement, Transformation, Rénovation - Bâtiment principal <i>Permis de Construction</i> 6301-70-2797-0-000-0000 375-25-BLB,5508225	DURAZO FRANCISCO Amiral Pierre Hamelin 6 AVENUE DE CHAMPFLEURY Masson		24/02/2020 01/05/2020 31/08/2020	90 000,00 \$	250,00 \$	2020003
Certificat 2020-004	Entretien d'un muret et réparation de trottoir 6302-22-0643-0-000-0000 277-25-BLB,P B-25-BLB,5508732	ROBICHON ARTHUR ROBICHON ARTHUR 7 AVENUE DE GUYENNE Du Nord		28/02/2020 01/06/2020 01/10/2020	40 000,00 \$	250,00 \$	2020004

<b>Nombre de logements créés</b>	0
<b>Nombre de logements supprimés</b>	0
<b>Nombre total de permis/cert.:</b>	3
<b>Valeur totale des travaux:</b>	155 000,00 \$
<b>Montant total des coûts:</b>	750,00

*Le total "Nombre de logements créés" ne contient pas le nombre de logements créés des permis révoqués.  
Le total "Nombre de logements supprimés" ne contient pas le nombre de logements supprimés des permis révoqués.  
Le total "Valeur totale des travaux" ne contient pas la valeur des travaux des permis révoqués.*

## PROBLÉMATIQUES – AIRBNB (Séance de mars 2020)

PROPRIÉTAIRE	ACTIONS / DÉCISIONS
<b>Gabriella Congiu</b> <b>18, avenue de Versailles</b>	28.02.2018 Lettre envoyée demandant de cesser la location de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre.
	13.03.2018 Courriel reçu de Mme Congiu. Elle nous fait part de ses commentaires et nous demande quel règlement interdit la location.
	03.04.2018 Accusé de réception envoyé et information transmise que la Ville examine la situation et que dès qu'il y aura des développements dans le dossier nous lui en ferons part dans les plus brefs délais.
	20.07.2018 Le Conseil demande d'envoyer une autre lettre.
	28.08.2018 Rappel de la lettre envoyée le 28.02.2018.
	28.11.2018 Lettre envoyée par courrier recommandé.
	07.12.2018 Rencontre avec Mme Congiu et M. Saggaria. Ils posent des questions sur la réglementation concernant la location sur Airbnb et ils donnent les raisons pour lesquelles ils exercent cette activité. M. Taché leur explique ce qu'est la location à court terme et à long terme ainsi que l'usage en zone résidentielle et en zone commerciale. M. Taché leur rappelle qu'ils peuvent transmettre des suggestions au Conseil.
	20.12.2018 Courriel envoyé par le DG, accusé de réception pour prendre rendez-vous au retour des vacances.
	07.02.2019 Rencontre avec Mme Congiu en présence de M. Dydzak. Nous lui demandons de remettre, pour le 11 février 2019, des propositions du genre d'opération et d'usage pour exploitation d'un service d'hébergement.
	04.09.2019 Offre séjour minimum de 30 nuits.
	01.10.2019 Offre séjour minimum de 30 nuits.
	06.11.2019 Offre séjour minimum de 30 nuits.
	03.12.2019 Offre séjour minimum de 30 nuits.
	08.01.2020 Offre séjour minimum de 30 nuits.
04.02.2020 Offre séjour minimum de 30 nuits.	
<b>10.03.2020 Offre séjour minimum de 30 nuits.</b>	

PROPRIÉTAIRE	ACTIONS / DÉCISIONS
<b>Judith Fetzer</b> <b>4, avenue de Condé</b>	28.02.2018 Lettre envoyée demandant de cesser la location de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre.
	20.07.2018 Le Conseil demande d'envoyer une autre lettre.
	28.08.2018 Rappel de la lettre envoyée le 28.02.2018.
	28.11.2018 Lettre envoyée par courrier recommandé.
	14.12.2018 Rencontre avec les représentants de Garda pour présenter le dossier afin de faire enquête
	21.12.2018 Rendez-vous prévu avec Mme Fetzer. La rencontre n'a pas eu lieu et n'a pas été annulée non plus.
	16.01.2019 Conversation téléphonique avec Mme Fetzer concernant la rencontre prévue le 21 décembre. Elle mentionne qu'elle doit reporter la rencontre car elle sera en dehors du pays et que dès son retour elle rappellera pour fixer une date de rencontre.
	Garda fera la location du 11 au 13 mars 2019.
	08.05.2019 Émission de 2 constats d'infraction.
	05.07.2019 Audition à la cour municipale prévue le 24 septembre 2019.
	16.07.2019 Réception des plaidoyers de culpabilité pour les 2 constats d'infraction avec paiement complet.
	22.08.2019 Lettre envoyée par courrier recommandé demandant de cesser immédiatement la location à court terme de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet.
	04.09.2019 Offre non trouvée.
	01.10.2019 Offre séjour minimum de 2 nuits.
	06.11.2019 Offre séjour minimum de 2 nuits.
	03.12.2019 Offre séjour minimum de 2 nuits.
	08.01.2020 Offre séjour minimum de 2 nuits.
04.02.2020 Offre séjour minimum de 2 nuits.	
<b>10.03.2020 Offre séjour minimum de 2 nuits.</b>	

PROPRIÉTAIRE	ACTIONS / DÉCISIONS
<p><b>Elena Netchiporouk Ivan Litvinov 2, avenue des Cardinaux</b></p>	<p>16.01.2019 Lettre envoyée par courrier recommandé.</p> <p>15.02.2019 Lettre reçue de Mme Netchiporouk nous informant qu'elle offrira la location pour un séjour minimum de 3 mois.</p> <p>03.04.2019 Location offerte pour un séjour minimum de 90 nuits.</p> <p>20.08.2019 Offre séjour minimum de 120 nuits.</p> <p>04.09.2019 Offre séjour minimum de 120 nuits.</p> <p>01.10.2019 Offre séjour minimum de 120 nuits (650 \$ / nuit). Impossible de vérifier la disponibilité.</p> <p>06.11.2019 Offre séjour minimum de 120 nuits.</p> <p>03.12.2019 Offre séjour minimum de 120 nuits.</p> <p>08.01.2020 Offre séjour minimum de 120 nuits.</p> <p>21.01.2020 À la séance de janvier 2020, Mme Corriveau demande à M. Taché d'envoyer une lettre « RAPPEL » et de joindre une copie des commentaires où on peut lire « Weekend ». Après vérification, le dernier commentaire date de juin 2019. Mme Corriveau en est informée. Pas de nouvelle lettre à envoyer.</p> <p>04.02.2020 Séjour minimum impossible à vérifier car aucune disponibilité au calendrier.</p> <p><b>10.03.2020 Séjour minimum impossible à vérifier.</b></p>
<p><b>Sandra Seidenfeld 5, chemin des Deux-Lacs</b></p>	<p>03.04.2019 Location offerte pour un séjour minimum de 4 nuits. (Dossier déjà traité en 2018)</p> <p>20.08.2019 Offre séjour minimum de 5 nuits.</p> <p>04.09.2019 Offre séjour minimum de 5 nuits.</p> <p>01.10.2019 Offre séjour minimum de 5 nuits.</p> <p>06.11.2019 Offre séjour minimum de 4 nuits.</p> <p>03.12.2019 Offre séjour minimum de 4 nuits.</p> <p>08.01.2020 Offre séjour minimum de 4 nuits.</p> <p>04.02.2020 Offre séjour minimum de 4 nuits.</p> <p><b>10.03.2020 Offre séjour minimum de 4 nuits.</b></p> <p><b>11.03.2020 Lettre envoyée demandant de cesser immédiatement la location à court terme et de retirer toute offre publique à cet effet.</b></p>

PROPRIÉTAIRE	ACTIONS / DÉCISIONS
<b>Frank Fuoco</b> <b>2, avenue de Blois</b>	13.11.2019 Offre constatée sur le site. Séjour minimum de 5 nuits. 26.11.2019 Lettre envoyée demandant de cesser immédiatement la location à court terme et de retirer toute offre publique à cet effet. 03.12.2019 Offre séjour minimum de 90 nuits. 08.01.2020 Offre séjour minimum de 3 nuits. 04.02.2020 Offre séjour minimum de 3 nuits. <b>10.03.2020 Offre séjour minimum de 3 nuits.</b>
<b>Elana Bloom</b> <b>3, place des Récollets</b>	03.12.2019 Offre constatée sur le site. Séjour minimum de 2 nuits. 08.01.2020 Lettre envoyée demandant de cesser immédiatement la location à court terme et de retirer toute offre publique à cet effet. 08.01.2020 Offre séjour minimum de 2 nuits. 04.02.2020 Offre séjour minimum de 90 nuits. <b>10.03.2020 Offre séjour minimum de 90 nuits.</b>

## PROBLÉMATIQUES – SERVICE DE L'URBANISME (Séance de mars 2020)

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
161	<b>Michel Bellehumeur André Boutin 1, avenue des Ducs</b>	<del>Protocole pour émission de permis à venir (eau du chemin des Deux-Lacs qui se draine par le terrain des propriétaires)</del> Plantation sur l'emprise de la voie publique Grillage sur la propriété publique pour l'entrée charretière	28.11.2019 Lettre envoyée par M. Lafontaine indiquant aux propriétaires que la Ville ne pourra pas être tenue responsable pour d'éventuels dommages à des plantations situées sur l'emprise de la voie publique. 06.12.2019 Courriel reçu de MM. Boutin et Bellehumeur dans lequel il est mentionné qu'ils ne feront aucun travail d'infrastructure dans la rue publique. Cependant, au printemps, ils verront à déposer un grillage en métal sur la propriété publique (dalot) après en avoir informé la Ville. Ils demandent finalement le remboursement du dépôt de garantie de 10 000 \$. 08.01.2020 Lettre en préparation, approbation requise par M. Dydzak. <b>21.01.2020 Lettre envoyée avec l'accord de M. Dydzak.</b>
169	<b>Anik Malette 6, avenue des Amiraux</b>	Quai non conforme Superficie : excédent de 12.7 m <sup>2</sup>	09.10.2019 Inspection le 9 octobre 2019 vers 10:30 AM, aucun changement n'a été fait sur le quai afin de le rendre conforme au permis émis 2017-042 et ce contrairement aux affirmations faites par M. Maxime Ouimet. Constat émis le 9 octobre 2019. En attente du jugement. <b>10.02.2020 Discussion avec Me Fournier et transmission des plans et du permis.</b> <b>23.03.2020 Me Fournier me confirme par téléphone que Mme Malette a plaidé coupable et a payé son constat. Une lettre lui sera envoyée lui demandant de se conformer pour la fin mai.</b>
171	<b>Gestion Estérel inc. 39-43, chemin Fridolin-Simard</b>	Pergola Terrasse sur le toit de l'hôtel	14.11.2019 Rencontre avec M. Leroy Cox, surintendant de l'hôtel. Visite au 5 <sup>e</sup> étage concernant l'installation d'une terrasse pergola sur le toit de l'hôtel. 16.01.2020 Conversation téléphonique avec M. Shawn Zarbatany lui demandant d'enlever la pergola sur le toit du 39, chemin Fridolin-Simard. Il me confirme qu'elle sera enlevée au plus tard le 30 avril 2020. Une inspection est prévue le 30 avril.

## LISTE DES CORRESPONDANCES

Séance du 20 mars 2020

Date	Expéditeur	Sujet	Action
13 fév. 2020	Garde-Manger de Pays-d'en-Haut	Remerciement pour avoir fait don à la Guignolée au montant de 5 000 \$. Total amassé 200 000 \$	Classement
23 fév. 2020	Association du Lac Croche	Nomination des membres du Conseil d'administration	Classement
28 fév. 2020	Centre de services partagés	Adoption d'un projet de loi pour instaurer le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) et Infrastructures technologiques Québec (ITQ)	Classement
9 mars 2020	Ministère des Transports Québec (MTQ)	Rappel que tout travaux dans l'emprise d'une route provinciale requiert une autorisation du MTQ.	Classement



## COMPTE RENDU DE RÉUNION

<b>DATE</b> 25 février 2020	<b>LIEU</b> Hôtel de Ville, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	<b>PAGE</b> 1	<b>DE</b> 4
<b>PROJET</b> Compte rendu du Comité nautique			
<b>N°</b> 2020-01		<b>RÉUNION N°</b> 2020-01	

**Sont présents :**

- Madame Nadine Bonneau, Estérel
- Monsieur Maxime Bélanger, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
- Madame Cassandra Carette, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
- Madame Gisèle Dicaire, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
- Monsieur Joseph Dydzak, Estérel
- Madame Julie Forgues, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
- Monsieur Luc Lafontaine, Estérel
- Madame Karell Morin, Estérel
- Monsieur Philippe Pointcloux, Marina le Viking

### 1.0) Mot de bienvenue

Mme Dicaire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et laisse Mme Carette présenter l'ordre du jour.

### 2.0) Bilan et statistiques 2019

Mme Carette remet aux personnes présentes un nouveau document sur les statistiques d'utilisation du débarcadère, en date du 24 octobre 2019. On note que 37.6 % des mises à l'eau provient de gens de l'extérieur de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et Estérel, toutes embarcations confondues (pêcheurs, kayaks, paddleboards). M. Pointcloux note qu'il y a deux fois moins de sorties que d'entrées au lac selon les données. Mme Bonneau intervient en mentionnant qu'il s'agit d'une erreur et qu'un tableau semble manquant (pêcheurs). Mmes Dicaire et Forgues mentionnent que les statistiques seront plus précises et vérifiées pour l'an prochain.

### 3.0) Horaire d'ouverture avec contrôle d'accès

Mme Carette explique l'horaire d'ouverture du débarcadère pour la saison 2020 :

Du 3 mai au 6 juin (5 semaines) : 7 jours, 9 h 00 à 19 h 00  
 Du 7 juin au 15 août (10 semaines) : 7 jours, 9 h 00 à 21 h 00  
 Du 16 août au 17 octobre (9 semaines) : 7 jours, 9 h 00 à 18 h 00  
 Du 18 octobre au 31 octobre (sorties seulement) : mardi, mercredi, jeudi, 9 h 00 à 17 h 00

M. Dydzak croit que l'on pourrait réduire encore plus les heures, puisque les citoyens des deux Villes paient pour que les visiteurs utilisent le service (débarcadère et station de lavage), exemple les planches à pagaies, kayak, etc. M. Pointcloux suggère d'ouvrir à 10 h 00 plutôt qu'à 9 h 00 mais Mme Carette explique que les entrepreneurs travaillent assez tôt et attendent souvent l'ouverture de la barrière.

La station de lavage suivra le même horaire que le débarcadère, fermeture au 17 octobre 2020. Mme Carette spécifie que les jours fériés seront ouverts selon l'horaire habituel.

Mme Forgues explique qu'en fermant plus tôt dans la période du 16 août au 17 octobre, et en retranchant deux journées dans la dernière période, les coûts d'exploitation diminuent de 5 000 \$.

### 4.0) Modification à la tarification

Mme Forgues explique qu'elle a lu à plusieurs endroits que la facturation variant selon le type d'embarcation n'est pas juste. M. Pointcloux est du même avis, puisque les pontons sont maintenant équipés de très gros moteurs et donc la distinction n'a pas lieu d'être. M. Dydzak explique que du côté d'Estérel, on n'entend pas modifier la tarification cette année. Mme Forgues suggère de faire un ajustement en 2021. M. Dydzak croit qu'il serait approprié de revoir les tarifs à tous les 3 ans, donc la prochaine fois serait en 2022, cette suggestion convient aux deux Villes.



## COMPTE RENDU DE RÉUNION

<b>DATE</b> 25 février 2020	<b>LIEU</b> Hôtel de Ville, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	<b>PAGE</b> 2	<b>DE</b> 4
<b>PROJET</b> Compte rendu du Comité nautique			
<b>N°</b> 2020-01		<b>RÉUNION N°</b> 2020-01	

### 5.0) Pêcheurs non résidents

Mme Carette mentionne que Sainte-Marguerite désire faire payer une vignette annuelle pour les pêcheurs non-résidents, on parle d'environ 25 \$, selon Mme Carette, le ministère trouve que jusqu'à 75 \$, c'est acceptable. Les formulaires seront plus précis cette année et on pourra connaître la provenance de chaque pêcheur. On compte environ une trentaine de pêcheurs locaux et une centaine de visiteurs. Pour la répartition des coûts de la patrouille nautique, Mme Forgues croit qu'il faudrait partager les pêcheurs visiteurs puisque ce n'est pas à Sainte-Marguerite à absorber les frais à elle seule. M. Dydzak mentionne que s'il était responsable d'émettre les vignettes aux pêcheurs, il leur ferait payer plus cher, puisque nous avons des interventions à faire auprès d'eux.

Il est mentionné que tous les pêcheurs devraient avoir une vignette, afin de tout comptabiliser. Il pourrait y avoir des frais pour les pêcheurs locaux et d'autres pour les pêcheurs visiteurs.

Mme Forgues demande si la Ville de Sainte-Marguerite pourrait obtenir le sommaire des interventions nautiques 2019. M. Lafontaine précise que les interventions ne sont pas divisées selon les Villes. Un résumé du sommaire est remis sur place, le sommaire (sans informations personnelles) leur sera remis après la rencontre par courriel. Il y a ensuite discussion sur le nombre de présences de la Sûreté du Québec. M. Lafontaine précise que selon lui, lorsque les policiers mentionnent avoir expulsé des bateaux, il s'agit plus vraisemblablement de les retourner à quai. M. Dydzak explique aussi qu'au courant de l'été, il y a eu une opération de la Sûreté du Québec avec des agents en civil pour vérifier la vente d'alcool. Mme Dicaire demande s'il s'agit d'une pratique systématique. M. Dydzak répond qu'il s'agissait d'une demande de la Ville, puisqu'au courant de l'été 2018, il y avait eu plusieurs plaintes pour des rassemblements, de la conduite dangereuse, etc.

M. Lafontaine explique qu'avec la nouvelle embarcation, les patrouilleurs nautiques seront plus visibles. La Ville d'Estérel verra si la motomarine qu'ils utilisaient sera à vendre. M. Pointcloux explique qu'il possède une motomarine avec laquelle il va rejoindre ses embarcations louées lorsqu'il reçoit des plaintes.

Mme Carette demande si nous avons noté des problèmes avec les vignettes pas collées. M. Lafontaine explique que oui, il faudrait absolument que les préposés au débarcadère empêchent les gens de mettre les embarcations à l'eau sans que les vignettes ne soient convenablement collées. On mentionne que les caméras au pavillon Violette-Gauthier ne sont pas encore fonctionnelles, mais M. Pointcloux confirme que les siennes le sont.

### 6.0) Formulaires carte des lacs et code de conduite nautique et vignette

On présente le formulaire d'identification des embarcations nautiques, il devrait demeurer identique pour l'année qui vient. M. Dydzak explique que le Conseil désire ajouter une notion de vagues dans les zones qui sont déjà limitées à une vitesse de 6 km/h au fédéral, il sera ainsi plus facile pour les patrouilleurs nautique d'intervenir puisqu'une vague c'est prouvable. M. Lafontaine suggère que de nouveaux panneaux soient installés au débarcadère et sur les bouées. M. Dydzak explique que selon lui, dès que les ballasts sont utilisés, pour le tirage de tube par exemple, il faudrait que cela se fasse dans les zones de wake-surf.

### 7.0) Station de lavage des embarcations

Au niveau du lavage des embarcations, M. Lafontaine explique que lorsque l'employé du débarcadère retire le «tag», nous n'avons plus moyen de vérifier si les embarcations ont bien été nettoyées. Mme Carette explique qu'il s'agit du travail du préposé au débarcadère. M. Dydzak explique que pour le nettoyage, nous devons nous fier au bon vouloir des plaisanciers puisque le travail n'est pas vérifié, certains ne nettoient pas les eaux de cale, etc. Il suggère que le lavage des embarcations devrait être fait par des professionnels que nous aurions sélectionnés. Au niveau des pêcheurs, il faut faire confiance aux gens. Mme Carette spécifie que les pêcheurs signent une entente qui comprend le fait qu'ils doivent nettoyer leur bateau s'ils vont sur un autre lac. Mme Forgues mentionne qu'elle va remettre une copie des ententes à Estérel. M. Lafontaine suggère que les pêcheurs résidents devraient aussi payer un minimum puisqu'ils utilisent les services du débarcadère, de la station de lavage, etc.



## COMPTE RENDU DE RÉUNION

<b>DATE</b>	25 février 2020	<b>LIEU</b>	Hôtel de Ville, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	<b>PAGE</b>	3	<b>DE</b>	4
-------------	-----------------	-------------	---	-------------	---	-----------	---

**PROJET** Compte rendu du Comité nautique

N° 2020-01

**RÉUNION N° 2020-01**

M. Dydzak demande à M. Pointcloux s'il loue exclusivement aux citoyens d'Estérel et de Sainte-Marguerite. M. Pointcloux précise qu'il loue aussi à des gens de l'extérieur mais qu'il ne fait pas la location à court terme, sur la totalité de ses clients, il estime que 50 % sont des clients de l'extérieur et sur ces 50 %, environ 50 % sont des clients des condos du Viking. M. Dydzak spécifie qu'à Estérel, on différencie seulement des riverains des non riverains, les passes journalières sont transférées à Sainte-Marguerite. Il ajoute qu'il n'est pas tolérant avec les écarts de conduite nautiques, lorsque qu'il reçoit des plaintes, il va avertir les personnes concernées et il n'hésite pas à les mettre dehors.

M. Dydzak rappelle que la Ville louait des places à la Marina par le passé pour éviter un surnombre d'embarcations sur les lacs.

M. Lafontaine demande s'il sera possible pour les visiteurs d'obtenir la passe journalière pendant la fin de semaine. Il explique que l'an passé, c'était supposé être possible mais qu'il a été mis au courant que ça avait été impossible pour 2 personnes de s'en procurer (client d'Estérel Resort). Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson confirme que Mme Carette se déplacera si nécessaire en 2020.

M. Pointcloux demande si c'est possible de réglementer la façon dont les bateaux mettent de l'essence pour éviter les déversements.

### 8.0) Patrouille nautique

M. Lafontaine explique que la Ville d'Estérel embauche maintenant ses propres agents de sécurité, ce qui facilitera la rétention des bons candidats nautiques puisqu'ils auront la chance de faire plus d'heures. Le numéro de téléphone reste le même pour joindre la patrouille nautique, par l'intermédiaire du Service de protection (450 712-3232).

### 9.0) Présence SQ

Le rapport sommaire des activités de la patrouille nautique mentionne que les présences de la Sûreté du Québec ont été comme suit : 14 sorties de planifiées, 9 sorties annulées, 3 sorties ajoutées, 8 sorties réalisées, sur lesquelles 69 interceptions ont eu lieu, 8 constats ont été émis, 34 avertissements ont été émis, 21 bateaux étaient conformes, 7 bateaux ont été expulsés (renvoyés à quai)

### 10.0) Bouées et date d'installation

On mentionne que les bouées devraient être installées avant la Journée nationale des patriotes au mois de mai, selon la fonte des glaces. La patrouille devrait débuter le week-end qui précède la Fête nationale du Québec.

### 11.0) Travaux de réfection du quai municipal

Mme Carette informe les personnes présentes que les travaux de réparation du débarcadère devraient être faits à l'automne, une rencontre devra avoir lieu à ce sujet à une date ultérieure. M. Lafontaine demande à ce que les planches du quai soient réparées au fur et à mesure puisqu'Estérel a reçu plusieurs plaintes l'an passé.

### 12.0) Événements publics

M. Lafontaine explique que l'annexe 8 du règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments interdit la tenue d'événements publics sur les lacs Masson, du Nord et Dupuis. C'est à la Ville de Sainte-Marguerite de gérer cette disposition puisque c'est elle qui organise les activités (tournoi de pêche, la traversée du lac et autres).

Mme Carette mentionne que le marché public aura de nouveau lieu cette année les vendredis de 14 h à 18 h.



## COMPTE RENDU DE RÉUNION

<b>DATE</b> 25 février 2020	<b>LIEU</b> Hôtel de Ville, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	<b>PAGE</b> 4	<b>DE</b> 4
<b>PROJET</b> Compte rendu du Comité nautique			
<b>N°</b> 2020-01		<b>RÉUNION N°</b> 2020-01	

Au niveau des événements avec Écho Aloa, M. Dydzak croit que la Ville devrait laisser la chance à M. Pointcloux de faire son argent en louant les planches. M. Pointcloux prend la parole et affirme qu'Écho Aloa n'offre pas les mêmes services que lui et que c'est très bien que la Ville travaille avec eux. On demande des précisions quant au nettoyage des planches et Sainte-Marguerite confirme que les planches restent tout l'été sur les mêmes lacs, aucun danger de contamination.

### 13.0) Levée

La rencontre se termine à 12 h 12.

Rédigé par

Vérfié par

Karell Morin

Luc Lafontaine



Ville  
d'Estérel

PAR COURRIEL  
(agenest@mrcpdh.org)

Le 10 mars 2020

Monsieur André Genest  
Préfet  
**MRC des Pays-d'en-Haut**  
1014, rue Valiquette  
Sainte-Adèle (Québec) J8B 2M3

**Objet : Votes en défaveur – Explication**

---

Monsieur le Préfet,

Lors du Conseil des maires tenue le 11 février dernier, j'ai voté contre les résolutions CM 17-02-20 et CM 24-02-20 sans qu'on ne m'ait permis d'exprimer les motifs à l'origine de mes objections.

En absence d'un procès-verbal de nos délibérés avant le Conseil des maires, je vous en sou mets le résumé suivant :

**CM 17-02-20**

**CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR(TRICE) ADJOINT(E) AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Je ne me suis pas opposé à une embauche temporaire visant à combler les besoins à court terme. Cependant, la création d'un tel poste n'a pas été prévue au budget 2020; aucune analyse formelle n'a été effectuée quant aux besoins à long terme alors que les coûts de gestion des matières résiduelles ne cessent d'augmenter.

**CM 24-02-20**

**DEMANDE DE PAIEMENT DE MONCO**

Lors de nos délibérés avant le Conseil des maires, la direction de la MRC a souligné un litige potentiel concernant les travaux effectués par Monco. J'ai suggéré de reporter la résolution au prochain conseil afin de pouvoir bénéficier des recommandations de nos avocats ou, le cas échéant, de se donner le temps de régler le dossier avant paiement.

Je vous remercie de l'attention portée à la présente et vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma plus grande considération.

Le Maire

Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B, M.B.A

JD/km

## Karell Morin

---

**De:** Karell Morin  
**Envoyé:** 11 mars 2020 11:42  
**À:** agenest@mrcpdh.org  
**Cc:** Luc Lafontaine (luc.lafontaine@villedesterel.com); Joseph Dydzak  
**Objet:** Votes en défaveur - Explication  
**Pièces jointes:** 3504\_001.pdf

Monsieur le Préfet,

Je vous transmets en pièce jointe une lettre de Monsieur Dydzak.

Merci d'en prendre connaissance.

Salutations distinguées.



Ville  
d'Estérel

**Karell Morin**  
*Secrétaire de direction*  
115, chemin Dupuis  
Estérel (Québec) J0T 1E0  
Tél. : (450) 228-3232 | Téléc. : (450) 228-3737  
[administration@villedesterel.com](mailto:administration@villedesterel.com)  
[www.villedesterel.com](http://www.villedesterel.com)

Devez-vous

*vraiment imprimer ce courriel?*



### ATTENTION – AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

L'information apparaissant dans ce message est de nature légalement privilégiée et confidentielle, destinée à l'usage exclusif de la personne identifiée ci-dessus. Si ce message vous est parvenu par erreur et vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par les présentes avisé que tout usage, copie ou distribution de ce message est strictement interdit. Vous êtes donc prié de nous aviser immédiatement de cette erreur en composant le numéro indiqué précédemment.

D'APPROUVER l'Entente sectorielle de développement des sociétés d'histoire des Laurentides et son Annexe A telles que soumises par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

D'AUTORISER Monsieur André Genest, préfet, de signer ladite entente et son annexe.

ADOPTÉE

#### **RESSOURCES HUMAINES**

##### **CM 17-02-20 CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR(TRICE) ADJOINT(E) AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

ATTENDU le besoin du service de l'environnement et de l'aménagement du territoire de procéder à l'embauche d'un(e) directeur(trice) adjoint(e);

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont et RÉSOLU À LA MAJORITÉ des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Jackline Williams, à lancer le processus de sélection et de procéder à l'embauche du candidat ou de la candidate qui sera choisi(e) par le comité de sélection.

Un vote est demandé par Joseph Dydzak, maire d'Estérel.

#### **Ont voté pour :**

René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles  
Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont  
Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs  
Julie Moreau, mairesse suppléante de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson  
Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur  
Tim Watchorn, maire de Morin-Heights  
Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard  
Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle  
François Ghali, maire de Wentworth-Nord

#### **Ont voté contre :**

Joseph Dydzak, maire d'Estérel

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

#### **DOSSIERS DU PRÉFET**

##### **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET**

Le rapport d'activités du préfet est déposé aux conseillers.

#### **COMPLEXE SPORTIF**

##### **ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX**

Monsieur André Genest, préfet, fait part à l'assemblée des avancements au niveau du complexe sportif.

##### **CM 18-02-20 AVIS D'INTENTION DE LA MRC DE DÉCLARER COMPÉTENCE RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION ET À L'EXPLOITATION DU COMPLEXE SPORTIF**

ATTENDU QUE la MRC projette la construction et l'exploitation d'un complexe sportif comprenant un aréna et des bassins aquatiques;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a déclaré son intention de déclarer sa compétence relativement à la construction et l'exploitation dudit complexe sportif le 12 juin 2018, le tout tel qu'il appert de l'avis d'intention (résolution) CM 165-06-18 adopté lors de la

DE DÉPOSER une demande d'aide financière de 37 380 \$ au ministère des Transports dans le cadre du Programme aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) – Volet 3 (entretien de la Route verte et ses embranchements) pour l'année financière 2020 et mandate Jackline Williams, directrice générale et secrétaire-trésorière pour la signature de tout document afférent.

ADOPTÉE

**CM 24-02-20** **DEMANDE DE PAIEMENT DE MONCO**

ATTENDU la recommandation de paiement n°5 reçue de la firme FNX Innov concernant les travaux exécutés par l'entrepreneur Monco Construction pour la stabilisation du talus au KM 17.8 du parc linéaire Le P'tit Train du Nord pour un montant de 122 805,99 \$;

ATTENDU la recommandation de paiement n°4 reçue de la firme FNX Innov, déposée au conseil le 21 mai 2019 (CM 119-05-19), concernant les travaux exécutés par l'entrepreneur Monco Construction pour la stabilisation du talus au KM 17.8 du parc linéaire Le P'tit Train du Nord pour un montant créditeur de (25 184, 15 \$);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À LA MAJORITÉ des conseillers présents :

D'EFFECTUER un paiement du décompte n°5 et d'appliquer le crédit du décompte n°4 à Monco Construction pour un montant net de 97 621,84 \$.

Un vote est demandé par M. Joseph Dydzak, maire d'Estérel.

Ont voté pour :

René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles

Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont

Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs

Julie Moreau, mairesse suppléante de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur

Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle

François Ghali, maire de Wentworth-Nord

Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard

A voté contre :

Joseph Dydzak, maire d'Estérel

S'est abstenu :

Tim Watchorn, maire de Morin-Heights

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**CM 25-02-20** **DEMANDE DE PAIEMENT DE KARL MARCOTTE EXCAVATION**

ATTENDU la facture n° 1356 de Karl Marcotte Excavation datée du 7 février 2020 concernant le damage et l'entretien hivernal du parc linéaire Le P'tit Train du Nord pour la période du 15 novembre 2019 au 2 février 2020 pour un montant de 49 989,66 \$;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'EFFECTUER le paiement de la facture n° 1356 à Karl Marcotte Excavation pour un montant de 49 989,66 \$.

ADOPTÉE

**CM 26-02-20** **CORRIDOR AÉROBIQUE – AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES**

ATTENDU QUE le parc du Corridor aérobique est un équipement supralocal sous la responsabilité de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE des travaux d'amélioration de la sécurité des usagers sont nécessaires sur deux tronçons en milieu plus urbanisé;



Ville  
d'Estérel

BY E-MAIL

(david@frabels.com)

March 6, 2020

Mr. David A. Stern  
SG Esterel Developments Inc  
1255 Robert Bourassa Suite 401  
Montreal (Quebec) H3B 3B6

Dear Mr Stern,

Subsequent to your email last February 17 and our telephone conversation, please permit me to make several observations about Golf Estérel's request to change certain zoning regulations.

We understand from your latest email that Golf Estérel hopes to i) develop a luxury hotel with lake access on its existing commercial land and a small part of the golf course with density comparable to the Estérel Resort and ii) eventually build townhomes across from City Hall on part of the 14<sup>th</sup> hole. In exchange, Golf Estérel would i) improve its existing, albeit somewhat shortened, 18-hole golf course and ii) convert most R 10 residential land (the peninsula on Lac Dupuis) into "common green areas" for the benefit of all our citizens.

To date, Golf Estérel's latest proposals most closely reflect guidelines from the *Comité de révision des règlements d'urbanisme* for the golf sector as well as our citizens' concerns over the development of the Lac Dupuis peninsula. We recommend a meeting with your urban planner to discuss your project in more detail. Ultimately, a concise document prepared by your urban planner with a plan and a table summarizing required changes to our bylaws would help us to move forward with the goal of presenting your project to our citizens.

Best regards,

Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A

## Karell Morin

---

**De:** Karell Morin  
**Envoyé:** 6 mars 2020 13:12  
**À:** david@frabels.com  
**Cc:** Luc Lafontaine (luc.lafontaine@villedesterel.com); Joseph Dydzak  
**Objet:** Ville d'Estérel - Zoning regulations  
**Pièces jointes:** 3478\_001.pdf

Dear Mr. Stern,

Please find, enclosed, a letter from the Mayor.

Sincerely,



Ville  
d'Estérel

**Karell Morin**  
**Secrétaire de direction**  
115, chemin Dupuis  
Estérel (Québec) J0T 1E0  
Tél. : (450) 228-3232 | Téléc. : (450) 228-3737  
[administration@villedesterel.com](mailto:administration@villedesterel.com)  
[www.villedesterel.com](http://www.villedesterel.com)

Devez-vous  
**vraiment imprimer ce courriel?** 

### ATTENTION – AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

L'information apparaissant dans ce message est de nature légalement privilégiée et confidentielle, destinée à l'usage exclusif de la personne identifiée ci-dessus. Si ce message vous est parvenu par erreur et vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par les présentes avisé que tout usage, copie ou distribution de ce message est strictement interdit. Vous êtes donc prié de nous aviser immédiatement de cette erreur en composant le numéro indiqué précédemment.



1014, rue Valiquette, Sainte-Adèle, Québec J8B 2M3  
(450) 229-6637 Télécopieur : (450) 229-5203

#### EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL – CM 42-02-20

À une séance régulière du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue le 11 février 2020 à 13 h 15, à l'hôtel de ville de Piedmont, sis au 670, rue Principale à Piedmont, sous la présidence du préfet, M. André Genest, étaient présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Joseph Dydzak	Estérel
René Pelletier	Lac-des-Seize-Îles
Tim Watchorn	Morin-Heights
Nathalie Rochon	Piedmont
Claude Charbonneau	Saint-Adolphe-d'Howard
Nadine Brière	Sainte-Adèle
Monique Monette-Laroche	Sainte-Anne-des-Lacs
Julie Moreau, mairesse suppléante	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Jacques Gariépy	Saint-Sauveur
François Ghali	Wentworth-Nord

Assistaient également à l'assemblée, Jackline Williams, directrice générale, Anne-Marie Langlois, adjointe à la direction, et Monique Jarry, technicienne administrative et juridique à la MRC des Pays-d'en-Haut

#### VILLE D'ESTÉREL – INTERNET HAUTE VITESSE

ATTENDU la réception de la résolution numéro 2020-01-088 de la Ville d'Estérel par laquelle cette dernière demande au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) de revoir les procédures requises en matière de déploiement de réseaux afin de réduire considérablement les délais pour en faire profiter tous les canadiens, le plus rapidement possible;

ATTENDU QUE la Ville d'Estérel sollicite l'appui du conseil de la MRC dans cette demande;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'APPUYER la Ville d'Estérel dans sa demande au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) de revoir les procédures requises en matière de déploiement de réseaux afin de réduire considérablement les délais pour en faire profiter tous les canadiens, le plus rapidement possible.

ADOPTÉE

COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE 9<sup>E</sup> JOUR DE MARS 2020

JACKLINE WILLIAMS, DIRECTRICE GÉNÉRALE  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

Nous avons transmis la  
résolution à :

Gilles Bélanger, Adjoint parlementaire  
Gilles Lepage, FOM  
Marie-Claude Levesque, Cogeco  
Michel Blais, cogeco  
CRTC



### Historique de consommation d'eau potable par secteur

	Hôtel (m3)	% variation	Ville (m3)	% variation
<b>2014</b>	26357		12559	
<b>2015</b>	39086	48.29%	10995	-12.45%
<b>2016</b>	29641	-24.16%	11468	4.30%
<b>2017</b>	45144	52.30%	11048	-3.66%
<b>2018</b>	65522	45.14%	7995	-27.63%
<b>2019</b>	51658	-21.16%	10318	29.06%

